

- CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2013 – - COMPTE RENDU -

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Jeannique VANDEWIELE - André VARLET - Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS - Jean-Louis BEAUVENTRE - Annick CASTELEIN - Michel PETILLON - Réjane CASTEL - Patrick BOSSUT - Thierry BUCQUOYE - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS - Geneviève LEROUGE - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Pierre GUILLEMAUD - Alexandra COUSTY- Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

ABSENT(S) :

Hervé DELVAS

PROCURATION :

Isabelle MARIAGE donne procuration à André VARLET
Rose-Marie BUCHET donne procuration à Laurent WINDELS
Claudine ZAHM donne procuration à Chantal NYS
Jean-Jacques FERON donne procuration à Patrick BOSSUT
Catherine COPPIN QUIVRON donne procuration à Rodrigue DESMET
Thibault TELLIER donne procuration à Eric ZADJA

SECRETAIRE :

Sylvain LAMBLIN

- *Présentation de l'éphéméride*
- *Approbation du procès verbal du conseil municipal du 26 mars 2013*
- *Dénomination du square situé à l'angle rue de la Vieille Cour / rue de Lille : square Decottignies*
- *Dénomination de la maison de quartier du Blanc-Four « la Marelle »*

1.01- Piscine municipale - mise à disposition ponctuelle de personnel de la ville d'Halluin - convention à conclure

La ville a étudié différentes hypothèses d'optimisation des ressources humaines indispensables au fonctionnement de cet équipement suite à un récent mouvement de personnel au sein de la piscine municipale. Un accord a été conclu avec la ville d'Halluin portant mises à disposition ponctuelles de personnel pour les périodes du 28 avril au 9 juin 2013 (un agent) et du 1^{er} au 31 août 2013 (deux agents). La ville de Roncq remboursera à la ville d'Halluin les frais de rémunération et charges sociales correspondantes

Délibération adoptée

1.02- Vie associative - adhésion à l'Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord - Pas-de-Calais (URACEN) - convention à conclure

La ville souhaite adhérer à l'union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord - Pas-de-Calais dans le cadre de son soutien et son conseil aux associations et aux communes et donc acquitter la cotisation correspondante (500€/an à ce jour). Cette adhésion municipale se traduit par la conclusion d'une convention fixant les engagements réciproques des deux parties signataires. Le partenariat est reconduit automatiquement chaque année par le paiement de la cotisation en vigueur.

Délibération adoptée

1.03- Accueils périscolaires - reprise des activités correspondantes dans le budget principal de la ville - tarification actualisée au 1^{er} septembre 2013 - conventionnement avec le centre communal d'action sociale (CCAS) à adapter

Avec la réforme des rythmes scolaires qui sera mise en œuvre à partir de la rentrée 2014/2015, la ville souhaite reprendre sous la « bannière municipale » (budget principal de la ville) les activités périscolaires aujourd'hui gérés par la Caisse des Ecoles (accueils du matin et du soir, ateliers méridiens dans les écoles maternelles et primaires publiques). En conséquence, ajustements de crédits correspondants.

Tarification à compter du 1^{er} septembre 2013 - 1 % évolution de l'indice INSEE (prix à la consommation des 12 derniers mois)

TARIFICATION ACCUEIL PERISCOLAIRE

RONCQUOIS	A compter de Septembre 2013	
	PRE INSCRIT	NON INSCRIT (majoration + 1 €)
QF MENSUEL CAF		
Moins de 400 €	0.65 €*	1.65 €
De 400 € à moins de 640 €	1.06 €	2.06 €
De 640 € à moins de 860 €	1.27 €	2.27 €
De 860 € à moins de 1 150 €	1.70 €	2.70 €
De 1.150 € à moins de 1.500 €	1.91 €	2.91 €
A partir de 1.500 €	2.12 €	3.12 €
NON RONCQUOIS	PRE INSCRIT	NON PREINSCRIT
Autre commune de résidence	2.66 €	3.66 €

*contribution CCAS 0.33 € à déduire

La convention tripartite conclue entre la Ville, la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) sera avenantée (n°1), pour constater la redistribution des activités et la muter en convention bipartite entre la ville et le CCAS. Le CCAS et la Caisse des Ecoles auront également à délibérer dans ce sens.

Délibération adoptée

1.04- Services à la famille - tarifications - actualisation - restauration - accueils de loisirs et centres de vacances - académie municipale d'initiation au sport (AMIS) et piscine - entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2013

Tarification à compter du 1^{er} septembre 2013 - 1 % évolution de l'indice INSEE (prix à la consommation des 12 derniers mois)

TARIFICATION RESTAURATION SCOLAIRE

TRANCHES	RONCQUOIS	PREINSCRIT	NON PREINSCRIT
	QF mensuel CAF	Prix du repas	Prix majoré (1 € supplémentaire)
1	Moins de 400 €	1.26 €*	2.26 €
2	De 400 € à moins de 640 €	1.99 €	2.99 €

3	De 640 € à moins de 860 €	2.74 €	3.74 €
4	De 860 € à moins de 1 150 €	3.47 €	4.47 €
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	3.90 €	4.90 €
6	A partir de 1 500 €	4.20 €	5.20 €
	NON RONCQUOIS	PREINSCRIT	NON PREINSCRIT
	Autre commune de résidence	4.42 €	5.42 €

*contribution CCAS 0.74 € à déduire

TARIFICATION ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET CENTRES DE VACANCES

QUOTIENT familial mensuel CAF		Contribution enfant/jour				Centres de vacances (colonies)
		*Mercredi Récré'Anime *ados loisirs	*mercredi Récré'anime	*mercredi Récré'anime *vacances scolaires	*mercredi Récré'anime *vacances scolaires	
		<i>½ journée sans repas</i>	<i>Matin avec repas</i>	<i>Journée avec repas</i>	<i>Journée sans repas</i>	
1	Moins de 400 €	1.03 €	2.29 €* *	3.32 €* *	2.06 €	16.53 €
2	De 400 € à moins de 640 €	1.14 €	3.13 €	4.27 €	2.28 €	17.57 €
3	De 640 € à moins de 860 €	1.24 €	3.98 €	5.22 €	2.48 €	18.58 €
4	De 860 € à moins de 1 150 €	1.34 €	4.81 €	6.15 €	2.68 €	20.66 €
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	1.44 €	5.34 €	6.78 €	2.88 €	22.72 €
6	A partir de 1 500 €	1.55 €	5.75 €	7.30 €	3.10 €	24.80 €
Halluinois		2.17 €	6.59 €	8.76 €	4.34 €	Sans objet

*contribution CCAS de 0.74 € à déduire

TARIFICATION AMIS PERIODE SCOLAIRE 2013/2014

TRANCHES	QF mensuel CAF	TARIF
1	Moins de 400 €	4.54 €* *
2	De 400 € à moins de 640 €	7.57 €
3	De 640 € à moins de 860 €	9.09 €
4	De 860 € à moins de 1 150 €	12.12 €
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	13.63 €
6	A partir de 1 500 €	15.15 €

NON RONCQUOIS	18.68 €
----------------------	----------------

*prise en charge par le CCAS à hauteur de 2.27 €.

TARIFICATION PISCINE

DESIGNATION	TARIFS 1 ^{er} septembre 2012	NOUVEAUX TARIFS - 1 ^{er} septembre 2013
Ecoles primaires et maternelles, publiques et privées de la commune	Gratuité	Gratuité
C.L.S.H. de la commune		
Enfants de moins de 4 ans		
Services de police, pompiers, maîtres nageurs et éducateurs sportifs (BEESAN)		
Groupes d'associations roncuoises (uniquement durant les vacances scolaires, à raison d'une séance par année par association en accord avec le service des sports)		
Accessoires nautiques		
Etablissements secondaires, public ou privé, implantés sur Roncq	0.50 €	0.50 €
Demandeurs d'emploi roncuoises inscrits à Pôle Emploi		
Personnes en situation d'handicap reconnues M.D.P.H.		
Enfants de 4 à 16 ans	1.30 €	1.30 €
Ecoles extérieures à la commune (tarif individuel)	2.50 €	2.50 €
C.L.S.H. extérieurs à la commune		
Enfants de plus de 16 ans et adultes		
Abonnement de 10 entrées enfants de moins de 16 ans	11.70 €	11.80 €
Abonnement de 10 entrées agents communaux de la ville de Roncq		
Abonnement de 10 entrées adultes	22.50 €	22.70 €
Carte piscine famille de 20 entrées sans limite de validité	26.00 €	26.30 €
Abonnement de 10 leçons de natation enfant (entrées comprises)	45.00 €	45.50 €
Abonnement de 10 leçons de natation adulte (entrées comprises)		
Abonnement de 10 séances d'aquagym, adultes (entrées comprises) y compris les seniors		

Délibération adoptée

1.05- Politique de la petite enfance - partenariat ville/association Service des Familles - convention d'objectifs et de gestion 2009/2012 - consolidation de notre financement 2012 et financement spécifique de la location de bâtiments modulaires - avenant n° 5 - extinction de ce mode de conventionnement

Consolidation du financement 2012 au regard des bilan, compte d'exploitation et rapport d'activités de l'Association Service des Familles et solde de la "convention d'objectifs et de gestion" relative à la période 2009/2012. Le subventionnement 2012 directement dédié au fonctionnement régulier des services se limite à 702 128 € + 62 872 € frais d'installation et de location des modulaires pour la période de juin à décembre 2012 + 30 638 € frais de location et d'enlèvement par la période de janvier à août 2013. Total de 795 638 €.

Délibération adoptée

1.06- Partenariat municipal avec les associations - subventionnement 2013 - 2èmes versements et acomptes

ASSOCIATIONS VILLE	2013	
	<i>Demande 2013</i>	<i>PROPOSITION</i>
Amicale du personnel	3 500 €	3 000 €
JAR	3 000 €	3 000 €
Judo club	4 000 €	2 000 €
Cinéma Gérard-Philippe	42 000 €	42 000€ ⁽¹⁾ *
Gymnastique	15 000 €	15 000 € ⁽²⁾ *
Roncq Sélincégnny	2 200 €	2 200 €
Jeanne d'Arc	7 000 €	7 000 €
Philharmonie	8 400 €	7 000 €
Natation	8 000 €	4 000 € *
Etoile Sportive Ronquoise	20 000 €	10 000€ <i>(acompte en attente de rencontre)</i>
Volley Ball	7 000 €	6 000 €
TOTAL	120 100 €	101 200 € <i>dont 29 000 € déjà versés</i>

⁽¹⁾ dont 21 000€ déjà attribués lors du Conseil Municipal du 26 mars 2013

⁽²⁾ dont 8 000€ déjà attribués lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2012

*sous réserve conventionnement écrit à conclure

Délibération adoptée

1.07- Affectation de l'excédent de l'exercice 2012

Présentation de l'affectation de l'excédent de l'exercice 2012.

Délibération adoptée

1.08- Budget Supplémentaire 2013 - ajustement autorisations de programme

Présentation du budget supplémentaire 2013 et présentation de l'ajustement des autorisations de programme.

Délibération adoptée

Levée de séance à 19h45
CM-BD/MV fait le 22/05/2013